



VILLE DE
Colombiers

Mairie de Colombiers
Carrefour des Droits de l'Homme
34440 Colombiers
04 67 11 86 00
contact@ville-colombiers.fr
www.ville-colombiers.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLOMBIERS

Séance du 15/04/2024

Délibération n° 2024/3/32/DM

En exercice : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE "CENTRE MUNICIPAL DE SANTE"

Date de la convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

Conseillers Municipaux Absents représentés : M. François BESSIÈRE a donné procuration à Mme Odile CORBIÈRE, Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à Mr Erhan POLAT, M. Franck GIRBEAU a donné procuration à M. Pascal RIGATTIERI

Secrétaire de Séance : Odile CORBIÈRE

LE MAIRE,

A l'issue du vote du Compte Administratif du Budget Annexe Centre Municipal de Santé, le **CONSEIL MUNICIPAL** statuant sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice **2023** constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **42 796.55 €** et un déficit d'investissement de **21 249.76 €**.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité,** d'affecter les résultats des sections de Fonctionnement et d'Investissement comme suit :

- . inscription au compte 1068 : **21 249.76 €**
- . report de déficit d'Investissement au compte 001 : **21 249.76 €**
- . reprise de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : **21 546.79 €**

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 15/04/2024



Le Secrétaire de séance


Odile CORBIERE



Pour extrait certifié conforme
Le Maire


Alain CARALP

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr
- transmis au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com